

CFEC

28 rue de Solférino

92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

Email : formation@cfec-experts.com

Tel : +33146215252



Stage théorique CFEC - Préparation à la Qualification CRAC 2025

Le cursus de formation de la CFEC pour la préparation à l'examen de qualification CRAC permet d'assimiler les connaissances juridiques, assurantielles et expertales afin de gagner en précision et autonomie dans son métier d'expert construction.

Il est constitué de quatre parties, dont les 3 premières sont indissociables :

- Le stage théorique : 24 au 25 septembre 2024 et 5 au 6 novembre 2024*
- Le stage de cas pratiques : 25 et 26 novembre 2024*
- La mise en situation dans les conditions de l'examen écrit : 27 novembre 2024*

- La préparation à l'examen oral (sous réserve de réussite à l'examen écrit) : le 11 mars 2025*

Le stage théorique, qui constitue donc la première partie du cursus, se déroule sur quatre jours. En effet un jour complémentaire a été ajouté afin de parfaire les connaissances des experts sur la pathologie de la construction :

Jour 1 : La responsabilité des constructeurs

Jour 2 : L'assurance construction & L'expertise construction dans le cadre légal

Jour 3 : L'expertise DO CRAC et la Démarche Expertale

Jour 4 : La pathologie de la construction

Tarif des 3 premières parties du cursus de formation :

- Stage théorique : 1180 € HT (adhérent CFEC) / 1720 € HT (non adhérent CFEC)*
- Stage cas pratiques : 590 € HT (adhérent CFEC) / 860 € HT (non adhérent CFEC)*
- Mise en situation dans les conditions d'examen écrit : 295 € HT (adhérent CFEC) / 430 € HT (non adhérent CFEC)*

Durée: 30.00 heures (4.00 jours)

CFEC | 28 rue de Solférino BOULOGNE-BILLANCOURT 92100 | Numéro SIRET : 38474270600045 |

Numéro de déclaration d'activité : 11921440192 (auprès du préfet de région de : Ile-de-France)

Cet enregistrement ne vaut pas l'agrément de l'État.

Profils des apprenants

- Les experts construction souhaitant optimiser leur préparation et faire le point sur l'état de leurs révisions avant de se présenter aux épreuves écrites de l'examen professionnel de Qualification C.R.A.C. 2025
- Cette formation s'adresse à un public averti, justifiant d'un diplôme d'études supérieures et d'une expérience professionnelle antérieure dans un des métiers de la construction

Prérequis

- Ce stage de quatre jours s'adresse à des personnes disposant d'une première expérience dans la profession d'expert construction (minimum six mois, de préférence un à deux ans).
- En principe, ce stage concerne des experts construction titulaires d'un diplôme universitaire "bac + 5" d'ingénieur ou d'architecte, ou d'une reconnaissance officielle d'équivalence par validation des acquis professionnels.
- En outre, une expérience professionnelle préalable de cinq ans minimum dans le bâtiment ou la construction avec une expérience du chantier constitue un pré-requis indispensable pour les experts qui souhaiteraient ultérieurement se présenter aux examens professionnels individuels leur permettant d'exercer le métier d'expert construction (Qualification C.R.A.C.).

Accessibilité et délais d'accès

Chaque situation étant unique, toute personne étant concernée par le handicap est invitée à se signaler par retour de mail afin qu'un accueil adapté lui soit proposé.

De même, nous remercions les personnes ayant un régime alimentaire spécifique de se faire connaître.

Qualité et indicateurs de résultats

Selon le recueil des appréciations session 2023 sur 61 stagiaires interrogés :

93 % des stagiaires ont pu mettre en pratique les connaissances acquises.

89 % des stagiaires ont amélioré leur efficacité au travail.

Objectifs pédagogiques

- A l'issue du stage, les experts doivent être capables de :
 - - connaître le cadre juridique des responsabilités encourues par les divers intervenants, analyser les textes juridiques et assurantiels applicables dans les différents types d'expertise et d'en restituer les principales notions
 - - définir les attentes de leurs clients assureurs construction et d'établir les rapports documentés et les avis circonstanciés nécessaires à ceux-ci pour notifier une position quant à leurs garanties et à leurs engagements financiers
 - - traiter les dossiers d'expertise construction relevant de la convention C.R.A.C.
 - - savoir aborder les pathologies de la construction

Contenu de la formation

- Jour 1 : La responsabilité des constructeurs & La démarche expertale
 - Introduction :
 - - Présentation générale de l'examen de Qualification C.R.A.C.
 - - Présentation de la formation
 - - Le contexte général / l'environnement de l'expert construction
 - La Responsabilité des constructeurs dans le Droit Français
 - La Responsabilité des constructeurs (suivant la Loi SPINETTA de 1978 + l'Ordonnance de 2005...)
 - -La réception de l'ouvrage
 - - La responsabilité des constructeurs après réception
 - - La responsabilité particulière du sous-traitant
 - - Les causes d'exonération de responsabilité
 - - La réparation du dommage

CFEC | 28 rue de Solférino BOULOGNE-BILLANCOURT 92100 | Numéro SIRET : 38474270600045 |

Numéro de déclaration d'activité : 11921440192 (auprès du préfet de région de : Ile-de-France)

Cet enregistrement ne vaut pas l'agrément de l'État.

- Jour 2 : L'assurance construction & L'expertise construction dans le cadre légal
 - L' Assurance Construction (suivant la Loi SPINETTA de 1978 + l'Ordonnance de 2005...):
 - - L'assurance obligatoire des constructeurs et ses implications
 - - L'assurance "Dommages-ouvrage" et sa garantie obligatoire
 - - Les garanties facultatives D.O.
 - - Les garanties complémentaires et leur fonctionnement
 - - Les autres contrats d'assurance des professionnels du bâtiment et des ouvrages (C.N.R., T.R.C., ...)
 - L'Expertise Construction dans le cadre légal - les clauses-types :
 - - La gestion des dossiers d'expertise RCD et DO suivant les clauses-types
 - - Le respect du contradictoire
 - Les documents émis par l'expert construction + leur diffusion
 - - Les différents rapports et lettres d'accompagnement suivant les clauses-types
- Jour 3 : L'expertise DO dans la cadre de la C.R.A.C. (Convention de Règlement de l'Assurance Construction)
 - La C.R.A.C. et la gestion des dossiers DO convention :
 - - La convention C.R.A.C. (Convention de Règlement d'Assurance Construction) et ses conséquences sur le déroulement de l'expertise pour compte commun
 - - Les différents rapports et lettres d'accompagnement suivant la convention
 - - Le cas barème de la CRAC
 - La gestion des dossiers suivant l'avenant n° 1 de la C.R.A.C. et les dossiers à fort enjeu :
 - - L'avenant n° 1 à la C.R.A.C.
 - - La gestion des dossiers à fort enjeu
 - La Démarche Expertale & Les Attentes des Assureurs
 - Conclusion et conseils de fin de stage pour les révisions
- Jour 4 : La pathologie de la construction
 - Caractéristiques des matériaux / Résistance des matériaux
 - Les pathologies des fondations et soutènements
 - Les pathologies des balcons
 - Les pathologies des I.T.E.
 - Les pathologies de l'étanchéité des toitures terrasses
 - Les pathologies des panneaux photovoltaïques

Organisation de la formation

Équipe pédagogique

La formation est organisée par la responsable pédagogique qui introduit, séquence et clôture la formation et propose les questionnaires interactifs.

Plusieurs intervenants métiers se succéderont durant les 4 jours de formation pour apporter leur éclairage et leur expertise-métier sur les notions et thématiques abordées.

Il s'agit, pour la plupart :

- de représentants de l'Assurance Construction, exerçant ou ayant exercé, dans le cadre de leurs fonctions, un rôle de référent au sein d'un département de règlement des sinistres construction
- ou d'experts construction expérimentés, intervenant par ailleurs dans le cadre de groupes de réflexion mixtes "assureurs-experts" chargés d'étudier les évolutions de la profession.

Moyens pédagogiques et techniques

- Pour le stage théorique, l'enseignement est dispensé en amphithéâtre disposant de moyens audiovisuels efficaces (rétroprojecteur, wifi, pointeur, écrans facilitant le suivi de l'exposé par les stagiaires, sono, microphones baladeurs pour la prise de parole...).
- Avant le stage, chaque expert inscrit reçoit par internet une copie du diaporama fourni par chacun des conférenciers, à charge pour lui de l'imprimer pour faciliter sa prise de notes.
- Chaque participant au stage théorique reçoit au moment de l'émargement de la feuille de présence un ouvrage publié aux Éditions du Moniteur (collection des guides juridiques) : - L'Assurance construction, de François-Xavier Ajaccio, Albert Caston, Rémi Porte, 4ème édition 2022

CFEC

28 rue de Solférino

92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

Email : formation@cfec-experts.com

Tel : +33146215252



- Les stagiaires sont par ailleurs incités à se procurer ou à consulter en ligne (accès libre sur le site de l'A.Q.C.) les ouvrages suivants (très utiles pour leur préparation technique à l'examen de Qualification), publiés par l'A.Q.C. (Agence Qualité Construction) : - Fiches pathologie bâtiment - La Qualité réglementaire dans les bâtiments neufs
- Chaque situation étant unique, toute personne étant concernée par le handicap est invitée à se signaler par mail afin qu'un accueil adapté lui soit proposé. De même, nous remercions les personnes ayant un régime alimentaire spécifique de se faire connaître.

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- En début de stage, un test d'entrée est proposé afin d'évaluer les connaissances des participants. En fin de stage, un questionnaire d'évaluation est rempli par chaque participant
- Des questionnaires interactifs, en fin des demi-journées, permettent d'évaluer l'assimilation des différentes notions abordées et d'adapter le contenu et les échanges en fonction des retours
- S'agissant d'un parcours pédagogique global qui s'échelonne en 3 parties, les connaissances théoriques sont également testées lors la mise en situation dans les conditions de l'examen écrit (3ème partie)